
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation : 08/11/2016

L'an deux mille seize, le 18 novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absents excusés : DELAYE Marie-Yvette.

Secrétaire : Catherine ODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Catherine ODIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Intercommunalité :

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification de l'article 2 des statuts de Charlieu Belmont Communauté qui prend en compte les modifications induites par la loi NOTRe : transferts de compétences. CBC exercera les compétences suivantes :
 - o Compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
 - o Compétences optionnelles : politique du logement social d'intérêt communautaire et des opérations d'intérêts communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, création ou aménagement et entretien des voirie d'intérêt communautaire, création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
 - o Compétence facultative : développement touristique, actions culturelles, protection et mise en valeur de l'environnement, petite enfance, enfance et jeunesse, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignements pré-élémentaire et élémentaire (médiathèque,

école de musique, cinéma « les halles »), technologie de l'information et de la communication, santé, fourrière, action sociale, la réalisation en mandat-prestations de services et d'actions pour le compte des communauté de communes, des communes et autres collectivités.

- Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 2 par 6 voix pour et 1 abstention.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de l'observatoire fiscal et financier de la communauté de communes et de la situation de la commune comparée aux communes voisines.

Point sur les travaux :

- Les travaux de voirie prévus au programme 2015 et 2016 sont terminés. Les crédits subventionnables pour 2016 n'ont pas été entièrement dépensés, le programme de voirie 2016 se poursuivra donc au printemps.
- La Conseil Municipal accepte la facture de l'entreprise Thivent pour ces travaux pour 47 857.45 € HT soit une plus-value de 517.50 € HT par rapport au prévisionnel.
- Le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Pétavit pour 62 792.70 € HT pour l'extension du réseau d'eau communal à Vis, Buisson et Verlaine. Les 9 propriétaires raccordables ont accepté une participation à hauteur de 50 % du coût HT des travaux.
- Une première réunion de travail a eu lieu pour l'Etude d'Aménagement Global du Bourg, le travail sur le PLU est toujours en cours.
- Le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Kylo'loc pour la réfection de l'assainissement de la mairie et sollicite une aide financière du député Yves Nicolin en plus de l'aide apportée par l'agence de l'eau via Charlieu-Belmont Communauté.

Divers :

- Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion à la compétence éclairage public du SIEL avec l'option simplifié et la pose des illuminations.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas ouvrir à la location la salle des bruyères. Celle-ci restera réservée aux associations.
- Le Conseil Municipal approuve le versement de l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 80%.
- Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 1 500.00 euros du budget communal au budget CCAS.

Prochaine réunion le 27/01/2017.

Cérémonie des vœux du Maire le 22/01/2017.

Le Maire
Yves CROZET

